

Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de Groupe CSA à lire de toute urgence

Appareils de cuisson et chauffe-liquides pour usage domestique n° 35

Le 23 août 2018

Entrée en vigueur le 24 novembre 2022

Présentez votre demande avant le 24 mars 2022

Nous annonçons : Publication des révisions apportées à la norme UL 1082 (6e édition), Cafetières électriques et appareils de type percolateur pour usage domestique

classe n°: 2831 82, APPAREILS DE CHAUFFAGE - App. de cuisson et chauffe-liquides - portatifs - normes US

Qui est visé ?

Fabricants de cafetières électriques et d'appareils de type percolateur portables, de théières, de bouilloires, de verseuses à café, de réchauds à soupe et d'autres appareils semblables dotés d'un récipient contenant un liquide avec une poignée.

Que devez-vous faire ?

1. Le personnel de la Prestation de services de Groupe CSA communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés. Outre la mise à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification, des essais peuvent être requis pour assurer la conformité aux nouvelles exigences.
2. Veuillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de soumission accompagnée de la demande de

services de certification CSA. Vous devez nous envoyer votre réponse d'ici le 24 mars 2022 afin d'assurer la mise à jour complète de votre registre de certification d'ici le 24 novembre 2022. Si des essais sont requis, nous vous informerons des échantillons dont nous aurons besoin.

Approbations :

Les cafetières électriques et appareils de type percolateur portables, les théières, les bouilloires, les verseuses à café, les réchauds à soupe et les autres appareils semblables dotés d'un récipient contenant un liquide avec une poignée, nouvellement et actuellement certifiés, doivent respecter les exigences applicables, nouvelles ou révisées, publiées le 24 mars 2017 concernant la norme UL 1082 (6e édition) avant la date d'entrée en vigueur.

Principales modifications :

Voir la pièce jointe n° 1

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez-vous adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.

Aller à <http://www.csagroup.org/fr/services/essais-et-certification/product-listing/> et entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

La nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis peuvent être utilisés pour la certification à partir de la date de publication du présent avis. La «date d'entrée en vigueur» du présent avis est la date à laquelle les conditions actuelles, applicables aux produits certifiés énumérées dans les numéros de classe touchées, expirent et la nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis deviennent les seules exigences qui peuvent être utilisées pour la certification.

Dans le cas où les produits actuellement certifiés ne sont pas conformes aux dernières exigences décrites dans le présent avis après la "date d'entrée en vigueur", la certification de ces modèles peut être interrompue.

Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec Don Lee
par téléphone au 416-747-4176, télécopieur au 416-747-4149
ou par courriel à don.lee@csagroup.org



Rendez-vous au www.csagroup.org où vous pouvez cliquer sur "Contactez-nous" pour voir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

Pièce jointe n° 1

Principales modifications

Article(s)	Modifications	Revue de dossier(s) requis
9.2, 33.1.26, 41.1.2, 41.7, SA15.10, SA15.11	Ajout d'un test d'endurance pour les poignées des récipients utilisés pour soulever, incliner et contenir un liquide.	Oui